

pourdient qu'auant l'ay de du dula nous respoindrions les
 vintuins que trouueront que nous

Monsieur de St aldegonde et le E. d'Artois d'empire
 nous parloir de vos affaires par leurs freres de
 leur ay fait et leur la bonne volonte que d'ay
 de vous s'occuper et assister et tout que de pourray
 Mais de vous arrandre pour ne rompre les passagers
 par vous demandez ne m'est pour ne rompre possible
 ainsi que par les l'end d'ay de St aldegonde
 et d'empire de vous l'end d'ay plus amplement
 par autant que nous de Zelande et de nous par
 se sont voyent trop d'interpellé Et maintenant
 de donner ay toujours l'ordre que vous soyez resté
 de par nous fessant que vous sont ordonné de
 franchement Et que ne pourriez de nous de
 suppléer d'un bon avoir

Monsieur Caluart et sa famille garde et protège
 d'Artois d'empire et de nous d'empire et de